



MAIRIE
1 Place de la mairie
12550 COUPIAC
05.65.99.77.38
mairie@coupiacsudaveyron.fr

PROCES VERBAL

Séance du 26 janvier 2026

Présents : Jean-Claude SOUYRIS, Marcelle OSBORNE, Jean-Claude CONDOMINES, Martine VERACHTERT, Ginette PEREZ-CADAS, Marcel DALICHOUX, Pascale BERGER, Nicole BATAILLET, Elian SAYSSET et Delphine ONCINO.

Absent : Alain CAREL

Secrétaire de séance : Martine VERACHTERT

Approbation du PV du 18 décembre 2025 à l'unanimité

En préambule, Monsieur Le Maire explique les frais d'écolage versés par les communes du RPIC, soit 1 100 €/élèves dont 800 € affectés aux frais de fonctionnement (fournitures scolaires, EDF, eau, ATSEM, personnel de service, etc...) et 300 € frais cantine.

Ordre du jour

Délibération 1 : l'opération « château-fenêtre croisées salle des festins» destinée à remplacer une ouverture actuellement obturée par un bardage en bois laissant passer le vent. Dépenses prévisionnelles de 12 617 €/HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- État - DETR (35%)	4 415.95 €
- Conseil Départemental (20%)	2 523.40 €
- Conseil Régional (20%).....	2 523.40 €
- Association « Los Amics Del Castel de Copiac » 5 %	630.85 €
- Autofinancement (20%)	2 523.40 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2 : Ouverture de crédit (relatif à l'assainissement) par anticipation dans l'attente du budget primitif 2026.

Il n'est pas nécessaire de demander un crédit, la délibération est abandonnée/non votée.

Délibération 3 : Budget assainissement - CFU

Le budget exploitation et investissement a été positif. Le solde de clôture est de 30 565.83€ Le solde d'investissement sera reversé dans son intégralité au SIRDT et le solde de fonctionnement s'élèvera aux environs de 35-40 € par branchement.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Adressage : permanence est assurée le mardi 27 janvier de 10h à 12h et le jeudi 29 janvier de 14h à 17h.
 - ⇒ Explication de la numérotation du village et du métrique en campagne
 - ⇒ s'en suivra la validation par délibération des nominations des voies
 - ⇒ puis il restera à réaliser la commande des panneaux (devis de **SIGNALUX GIROD**)
- Éclairage public : modification des horaires pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu aux lieux, dates et heures suivantes :
 - de 23 h 00 à 06 h 00 du 1er septembre au 30 juin , tous les jours de la semaine,
 - de 01 h 00 à 06 h 00 du 1^{er} juillet au 31 août, tous les jours de la semaine.
 - Exception, pour les périodes :
 - 1- des fêtes de fin d'année (Noël) **extinction de 1h à 6h** du matin soit du 15 décembre au 1^{er} lundi de janvier.
 - 2- L'été, **pas d'extinction** sur 15 jours lors des animations estivales et de la fête votive (WE du 15 août) soit du vendredi précédent le 2^{ème} dimanche d'août au lundi suivant le quatrième dimanche d'août.
- Organisation des vœux du dimanche 1^{er} février 11h30 salle des fêtes
 - commande à la boulangerie SAYSSET
- Bulletin municipal : répartition des tournées de distribution entre conseillers et agents.
- Luminaire E120 « rue Bombecul » : lanterne cassée - devis SDEL de remplacement par du LED s'élève à 1 221,69 €/TTC – à charge de la commune 668.08 € le reste est subventionné par le SIEDA.
- Relais collecte vêtements maintenu (2400 kg en 2025) d'où son utilité.
- Réunion de la Commission impôts directs concernant les modifications transmises depuis 2022 à nos jours du bâti et du non bâti, le 10 février 2026 à 16 h à la salle du Conseil.

Fin de la séance à 21 h 30.

Le secrétaire



Mr Le Maire

